



PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

**Séance du Conseil Municipal du Jeudi 04 Avril 2024 à 19 heures
à la Salle du Conseil Municipal – Mariages 49, route du Pic du Midi – 65 310 HORGUES**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Horgues régulièrement convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, le Maire.

Nombre de membres :

-Afférents au C.M. : 15 - En exercice : 14
-Qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 procurations

Date de convocation : 06 mars 2024

Date d'affichage : 25 mars 2024

Présents : Messieurs Jean-Michel SÉGNERÉ, Damien DAUTAN, Mikaël ETCHEVERRIA, Louis MARTIN, Didier COLLGON, Florent DEJARDIN, Mesdames Nicole ESQUIRO, Céline BONIFACE, Macha CLAVERIE, Nathalie MENGELLE, Marie-Chantal LONCA.

Procurations : Monsieur Yannick PORIEL à Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, Monsieur Didier SEAS à Monsieur Damien DAUTAN, Madame Stéphanie SEGUIN à Madame Nathalie MENGELLE.

Ordre du jour :

-Appel des conseillers municipaux
-Désignation du secrétaire de séance
-Approbation du compte-rendu du 08 février 2024 (compte-rendu ci-joint)

A-Finances publiques Rapporteurs Nicole ESQUIRO / Jean-Michel SÉGNERÉ

- 1-Vote des comptes administratifs budgets annexes Caisse des Ecoles et CCAS - 2023
- 2-Vote des comptes de gestion budgets annexes Caisse des Ecoles et CCAS – 2023
- 3-Vote des comptes financiers uniques budget principal Commune et annexe Centre de loisirs – 2023
- 4-Reprise des résultats 2023 pour l'élaboration des budgets 2024
- 5-Vote des taux d'imposition 2024
- 6-Vote des subventions associatives 2024
- 7-Vote des budgets principal et annexes 2024

B-Informations diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ; Messieurs PORIEL et SÉAS et Madame SEGUIN ont respectivement donné procuration à Messieurs SÉGNERÉ et DAUTAN et Madame MENGELLE.

Monsieur Florent DEJARDIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 08 février 2024. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2024.

Discours d'ouverture de Monsieur le Maire, lors de la séance du conseil municipal du 04 avril 2024 :

« S'il est voté dans son intégralité, le budget de l'exercice 2024 sera à nouveau un budget avec de l'investissement et avec de bonnes capacités de réalisations. Lorsque vous validerez les comptes administratifs et financiers uniques de l'exercice 2023, vous verrez que nous clôturons malgré nos investissements avec de bons résultats.

Je souhaite attirer votre attention particulièrement sur ce qui suit. Nous sommes tous inquiets au niveau des collectivités locales sur l'avenir des aides perçues puisque les collectivités locales ne vivent qu'en majeure partie de dotations et de subventions de l'Etat. Je rappelle que les collectivités locales (communes, départements, agglomérations) sont les premiers investisseurs sur le territoire et qu'à ce titre, il ne faudrait pas qu'on les prive de ces aides ! Tout comme il ne faudrait pas non plus que les collectivités locales aient dans l'idée de regarder au niveau des fonds de réserve des collectivités puisque nous avons aussi des fonds de réserve

importants. En bref, cela signifie qu'une réflexion sera menée dans les mois à venir peut-être pour diversifier un petit peu nos placements : nous avons aujourd'hui de l'argent en excédent reporté et il ne faut pas faire n'importe quoi avec.

Il faut également veiller à ce que les gouvernements n'aient pas dans l'idée de prendre aux communes qui ont le plus de fonds de réserve ; celles qui, finalement auront le mieux épargné et le mieux géré, seraient lésées. Voilà ce dont je voulais vous informer en ouverture de cette séance du conseil municipal. »

Monsieur le Maire remercie Nicole ESQUIRO, Adjointe au Maire en charge des Finances Publiques, Virginie PÉRICOU, adjointe administrative et Isabelle GALISSARD pour le travail administratif accompli lors des tâches budgétaires.

☞ **A-Finances publiques :**

Rapporteurs : Madame Nicole ESQUIRO / Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ

1-Vote des comptes administratifs budgets annexes Caisse des Ecoles et CCAS – 2023

Pour rappel : conformément à la législation, le maire ne vote pas l'approbation des comptes administratifs.

A la demande du SGC, une note de présentation brève et synthétique a été rédigée pour les comptes administratifs et financiers uniques de l'exercice 2023.

⇒ Caisse des Ecoles – 2023 :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations et pour 2023, elles représentent 12.610,00 euros (hors report de l'excédent).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de fournitures, les prestations de services effectuées et pour 2023, elles représentent 12.979,46 euros.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes Chapitre 011	12 979,46 €	Excédent brut reporté Compte 002	287,54 €
Dépenses de personnel Chapitre 012	0 €	Recettes des services Chapitre 70	0 €
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	0 €	Autres produits de gestion courante Chapitre 75	0 €
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	0 €	Subvention Communale Chapitre 74	12 610,00 €
Autres dépenses Chapitre 68	0 €	Produits exceptionnels Chapitre 77	0,00 €
Total général	12 979,46 €	Total général	12 897,54 €
Déficit dégagé	81,92 €	Excédent dégagé	0 €

Aucune objection du conseil municipal

☞ Délibération n°2024-04-04-008 : les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif « Caisse des Ecoles » pour l'année 2023.

⇒ CCAS – 2023 :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population et pour 2023, elles représentent 16.219, 25 euros (hors report de l'excédent).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de fournitures, les prestations de services effectuées et pour 2023, elles représentent 18.045,61 euros.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes Chapitre 011	18 045,61 €	Excédent brut reporté Compte 002	536,84 €

Dépenses de personnel Chapitre 012	0 €	Recettes des services Chapitre 70	1 205,00 €
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	0 €	Autres produits de gestion courante Chapitre 75	14,25 €
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	0 €	Subvention Communale Chapitre 74	15 000,00 €
Autres dépenses Chapitre 68	0 €	Produits exceptionnels Chapitre 77	0,00 €
Total général	18 045,61 €	Total général	16 756,09 €
Déficit dégagé	1 289,52 €	Excédent dégagé	0 €

Aucune objection du conseil municipal.

- ☞ Délibération n°2024-04-04-009 : les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif « CCAS » pour l'année 2023.

2-Vote des comptes de gestion budgets annexes Caisse des Ecoles et CCAS – 2023

Les comptes de gestion des budgets annexes Caisse des Ecoles et CCAS de l'année 2023 délivrés par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Tarbes sont conformes.

- ☞ Délibérations n°2024-04-04-012 et 2024-04-04-013 respectivement CCAS et Caisse des Ecoles : les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion pour l'année 2023.

3-Vote des comptes financiers uniques budget principal Commune et annexe Centre de loisirs – 2023

⇒ Commune – 2023 :

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Mairie de Horgues - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 669 384,53	1 055 467,50	3 724 852,03	
	Recettes réalisées (1)	B	1 670 293,68	1 151 249,46	2 821 543,14	
	Restes à réaliser	C	472 183,77	0,00	472 183,77	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 482 263,41	1 631 403,09	4 113 666,50	
	Dépenses réalisées (1)	E	1 124 976,54	914 711,95	2 039 688,49	
	Restes à réaliser	F	696 340,97	0,00	696 340,97	
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	545 317,14	236 537,51	781 854,65
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-187 121,12	575 935,59	388 814,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	358 196,02	812 473,10	1 170 669,12
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-224 157,20	0,00	-224 157,20
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	134 038,82	812 473,10	946 511,92

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- ☞ Délibérations n°2024-04-04-004 et 2024-04-04-020 : les membres du conseil municipal approuvent à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix (10 présents et 3 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, APPROUVENT le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la commune de Horgues.

⇒ Centre de loisirs – 2023 :

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
 Considérant les éléments susvisés,

Mairie de Horgues - Centre loisirs et périscolaire - CFU - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	209 300,00	209 300,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	214 105,77	214 105,77
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	231 992,25	231 992,25
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	197 514,06	197 514,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	16 591,71	16 591,71
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	22 692,25	22 692,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	0,00	39 283,96	39 283,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	0,00	39 283,96	39 283,96

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- ☞ Délibérations n°2024-04-04-005 et 2024-04-04-021 : les membres du conseil municipal approuvent à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix (10 présents et 3 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, APPROUVENT le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe du centre de loisirs de Horgues.

4-Reprise des résultats 2023 pour l'élaboration des budgets 2024

→ Commune :

Délibération n°2024-04-04-015 constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 812.473,10 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Fonctionnement 812.473,10 €

→ Centre de loisirs et périscolaire :

Délibération n°2024-04-04-014 constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 39.283,96 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Fonctionnement 39.283,96 €.

→ Caisse des écoles :

Délibération n°2024-04-04-016 constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 81,92 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Fonctionnement – 81,92 €.

→ CCAS :

Délibération n°2024-04-04-017 constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 1.289,52 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Fonctionnement – 1.289,52 €.

5-Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'assiette tient compte de la valorisation de l'environnement et augmente entre 1 à 3 % tous les ans selon la nature de la taxe.

Propositions des taux pour 2024 (maintien des taux de 2021) :

- Taxe foncière non bâti 56,71 %
- Taxe foncière bâti 43,79 %
- Taxe habitation 15,66 % (maintien du taux de 2017)

- ☞ Délibération n°2024-04-04-002 : les membres du conseil municipal votent à l'unanimité.

6-Vote des subventions associatives 2024

Elle présente les demandes de subvention des associations. Aucune demande particulière n'a été formulée par les associations : montants maintenus, tissu associatif dense pour la strate de la commune.

Dans le cadre du budget primitif adopté en cette séance, il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt

public de la commune de Horgues par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

ASSOCIATIONS/ORGANISMES/ÉTABLISSEMENTS	MONTANT DE SUBVENTION
65748 – Subv. de fonct. aux autres personnes de droit privé	11.215,00 €
Aikido	350,00 €
APE – Association des Parents d'Elèves des écoles de Horgues	320,00 €
Association de chasse	370,00 €
Ciné-club « le cercle »	320,00 €
Dansobals (report 2023)	320,00 €
Dansobals	320,00 €
Fédération des anciens combattants (report 2023)	480,00 €
Fédération des anciens combattants	480,00 €
Horgues animations (divers)	1.260,00 €
Horgues animations (report 2023)	540,00 €
Horgues animations	540,00 €
Comité des fêtes de Horgues	720,00 €
Horgues Football club	2.000,00 €
Le ballon rond entre amis (report 2023)	320,00 €
Le ballon rond entre amis	320,00 €
Lieutenant de Louveterie (report 2023)	100,00 €
Lieutenant de Louveterie	100,00 €
Observatoire des frelons	75,00 €
Bould'horgues pétanque	320,00 €
Prévention routière (report 2023)	20,00 €
Prévention routière	20,00 €
QPUC – Questions pour un champion	320,00 €
Run club 65	320,00 €
Marchons avec Robin (report 2023)	320,00 €
Marchons avec Robin	320,00 €
Horgues Pyrénées Padel (report 2023)	320,00 €
Horgues Pyrénées Padel	320,00 €
65733 – Subv. de fonct. au département	4.700,00 €
Fonds de solidarité logement	1.133,95 €
Cotisation ADAC 65	1.842,00 €
Relais assistantes maternelles	1.724,05 €
65736211 – Subv. de fonct. aux BA et régies admin	60.000,00 €
Centre de loisirs de Horgues	60.000,00 €
657363 – Subv. de fonctionnement au CCAS	18.800,00 €
Centre communal d'action sociale de Horgues	18.800,00 €
657364 – Subv. de fonctionnement à la caisse des écoles	14.125,00 €
Maternelle de Horgues	5.044,00 €
Elémentaire de Horgues	7.081,00 €
Classe découverte	2.000,00 €

Le versement des subventions aux associations à vocation sportive, éducative ou culturelle (65748) est subordonné à la présentation d'un état comptable indiquant la littérale nécessité du versement de la subvention votée pour fonctionner normalement. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

Le versement des subventions aux associations à vocation sportive, éducative ou culturelle (65748) est subordonné à la participation de ces-dernières à au moins un évènement majeur de la commune, excepté le forum des associations. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

☞ Délibération n°2024-04-04-018 : les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les montants et critères d'attribution des subventions telles que mentionnées ci-dessus pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire demande que la subvention municipale allouée au comité des fêtes soit versée au plus vite, en vue de l'organisation prochaine de la fête locale.

7-Vote des budgets principal et annexes 2024

⇒ Commune – 2024 :

Le budget 2024 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

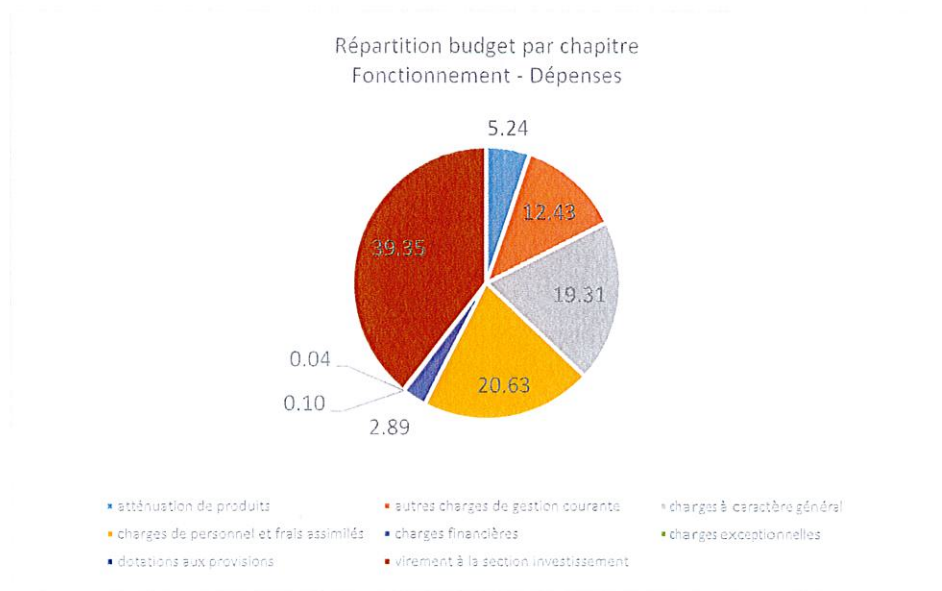
- Le contexte économique, marqué par une inflation toujours élevée, en particulier en ce qui concerne les fluides, l'énergie et le carburant. Les dépenses de personnel connaissent également une augmentation suite au recrutement de 2 agents contractuels saisonniers, d'un agent public en congés de longue maladie et d'un agent public réintégré suite à période de disponibilités pour convenances personnelles.
- Le maintien des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (gelés depuis 2021).
- Il est prévu une stabilité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.
- Les frais financiers sont en augmentation par rapport au budget 2023, du fait d'une part de la hausse des taux d'intérêt indexés sur le livret A (1 emprunt concerné) et d'autre part, de l'emprunt contracté pour la réalisation du projet d'envergure « Cœur de Horgues » et du remboursement d'un prêt à court terme.
- La poursuite du programme pluriannuel d'investissement afin de répondre au mieux aux besoins des Horguais (notamment dans les domaines suivants : rénovations de l'église et de la mairie, économies d'énergies, sport, voirie, ...).

Structure du budget :

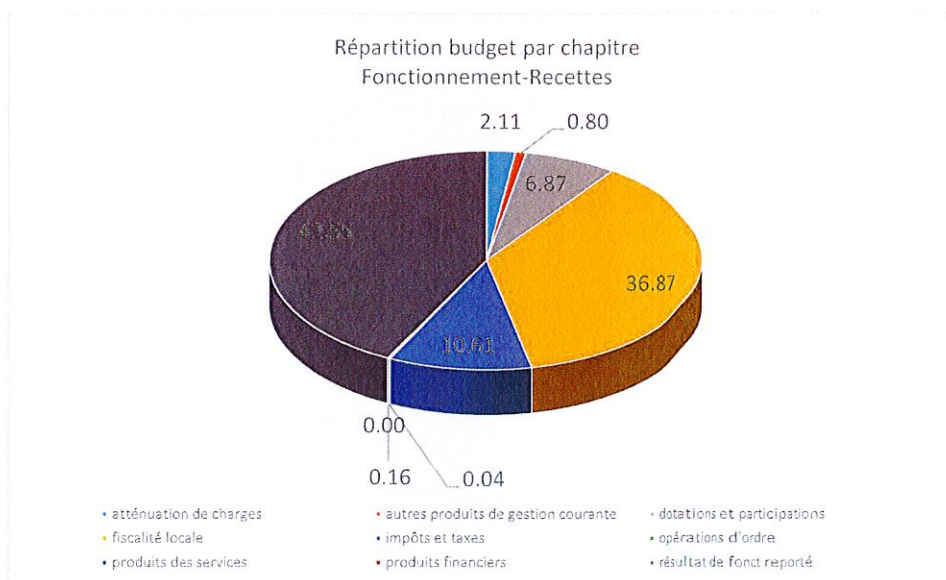
Le budget de la Commune se compose de deux sections : fonctionnement et investissement.

1-la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



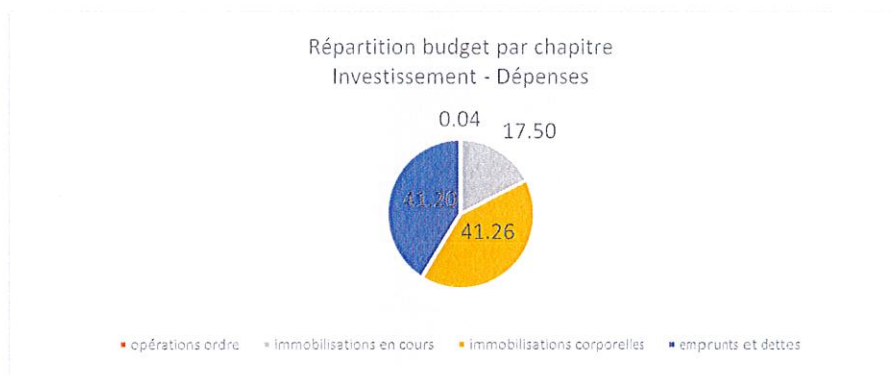
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, ...



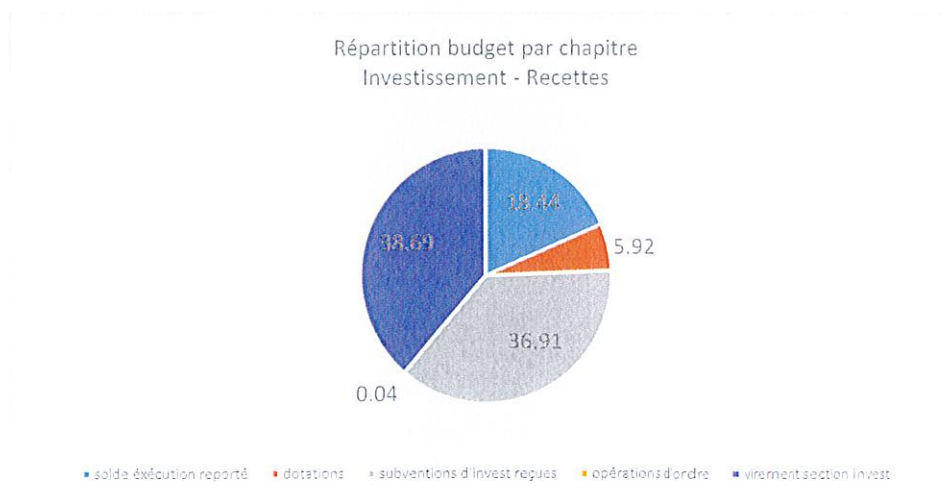
2-la section d'investissement (entretien du patrimoine et nouveaux projets) :

Le budget d'investissement permet à la collectivité de préparer l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, et de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création.



En recettes d'investissement, on trouve principalement les emprunts, les subventions d'investissement reçues, la taxe d'aménagement et le reversement de la TVA par l'Etat (FCTVA).



Présentation synthétique du budget commune – exercice 2024 :

Le budget commune primitif 2024 s'établit à 3.851.678,60 €.

Dépenses de fonctionnement : 1.909.474,60 €	
Charges à caractère général	368.719,62 €
Charges de personnel	394.000,00 €
Charges financières	55.100,00 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement	340.198,00 €
Virement à la section d'investissement	751.456,98 €

Recettes de fonctionnement : 1.909.474,60 €	
Produit des services	3.000,00 €
Dotations et participations	131.206,00 €
Produits de la fiscalité	906.699,50 €
Autres recettes réelles de fonctionnement	56.096,00 €
Excédents de fonctionnement reporté	812.473,10 €

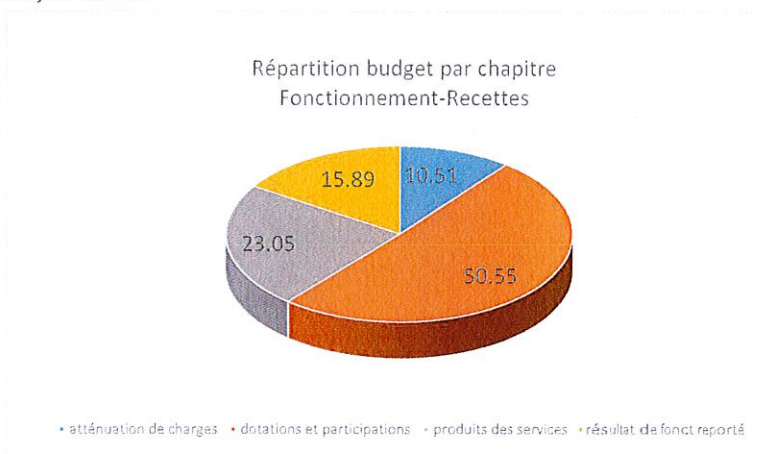
Dépenses d'investissement : 1.942.204,00 €	
Remboursement du capital de la dette	800.200,00 €
Dépenses d'équipement	1.141.313,00 €
Autres dépenses réelles d'investissement	691,00 €

Recettes d'investissement : 1.942.204,00 €	
Virement de la section d'investissement	751.456,98 €
Dotations et fonds	115.000,00 €
Subventions d'investissement reçues	716.860,00 €
Emprunt	0,00 €
Autres recettes réelles d'investissement	358.887,02 €

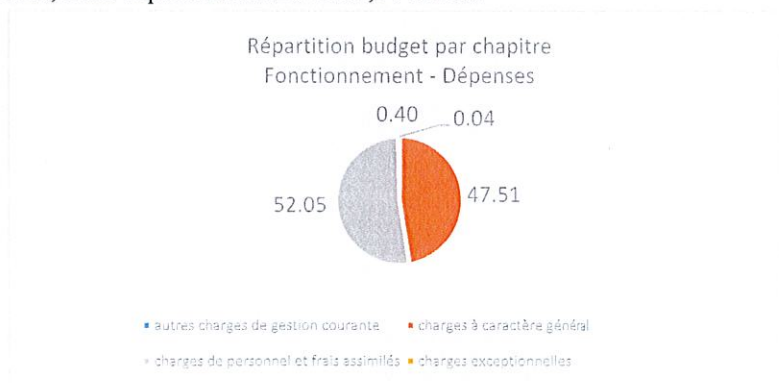
☞ Délibération n°2024-04-04-011 : vote unanime des membres.

⇒ Centre de loisirs – 2024 :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies et aux reversements sur les salaires (indemnités journalières, contrats aidés) et pour 2024, elles représentent 208.000,00 euros.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de fournitures, les prestations de services effectuées et pour 2024, elles représentent 247.283,96 euros.



Les principales dépenses et recettes de la section :

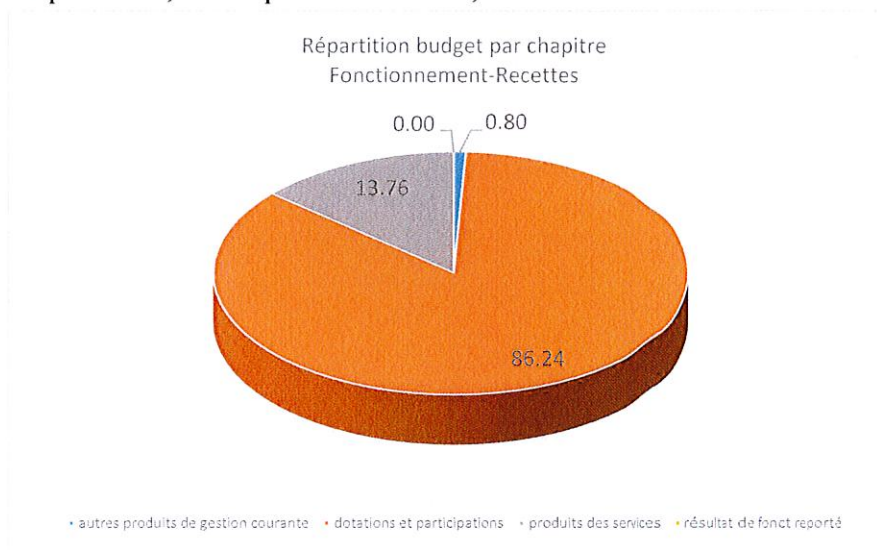
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes Chapitre 011	117.483,96 €	Excédent brut reporté Compte 002	39.283,96 €
Dépenses de personnel Chapitre 012	128.700,00 €	Recettes des services Chapitre 70	57.000,00 €
Autres dépenses de gestion	100,00 €	Impôts et taxes	0 €

courante Chapitre 65		Chapitre 73	
Dépenses financières Chapitre 66	0 €	Dotations et participations Chapitre 74	125.000,00 €
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	1.000,00 €	Subvention Communale Chapitre 74	0 €
Autres dépenses Chapitre 68	0 €	Recettes en atténuation Chapitre 013	26.000,00 €
Total général	247.283,96 €	Total général	247.283,96 €

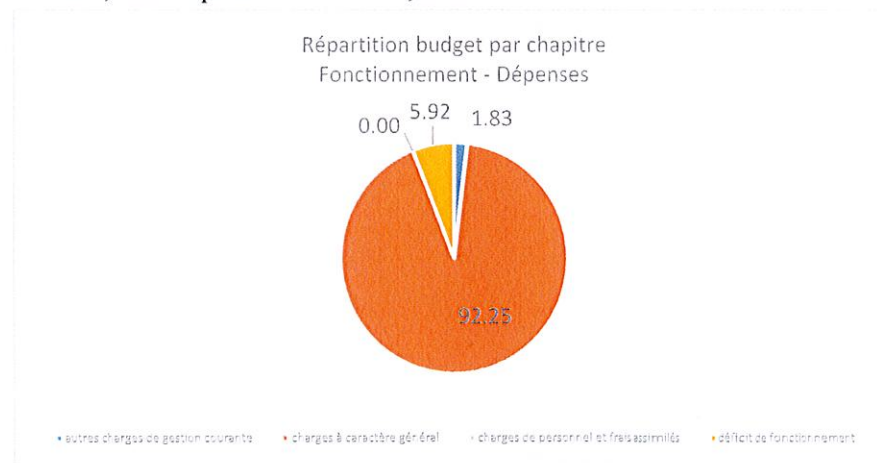
☞ Délibération n°2024-04-04-010 : vote unanime des membres.

⇒ C.C.A.S. – 2024 :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies et pour 2024, elles représentent 21.800,00 euros.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de fournitures, les prestations de services effectuées et pour 2024, elles représentent 20.510,48 euros.



Les principales dépenses et recettes de la section :

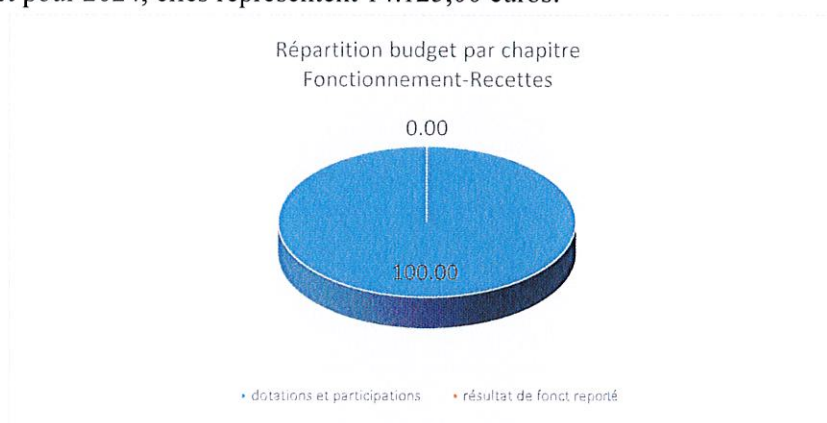
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes Chapitre 011	20.110,48 €	Recettes des services Chapitre 70	3.000,00 €
Dépenses de personnel Chapitre 012	0 €	Impôts et taxes Chapitre 73	0 €
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	400,00 €	Dotations et participations Chapitre 74	18.800,00 €
Dépenses financières	0 €	Subvention Communale	0 €

Chapitre 66		Chapitre 74	
Dépenses exceptionnelles	0 €	Recettes en atténuation	0 €
Chapitre 67		Chapitre 013	
Autres dépenses	0 €		
Chapitre 68			
Déficit de fonctionnement	1.289,52 €	Excédent de fonctionnement	0 €
Total général	21.800,00 €	Total général	21.800,00 €

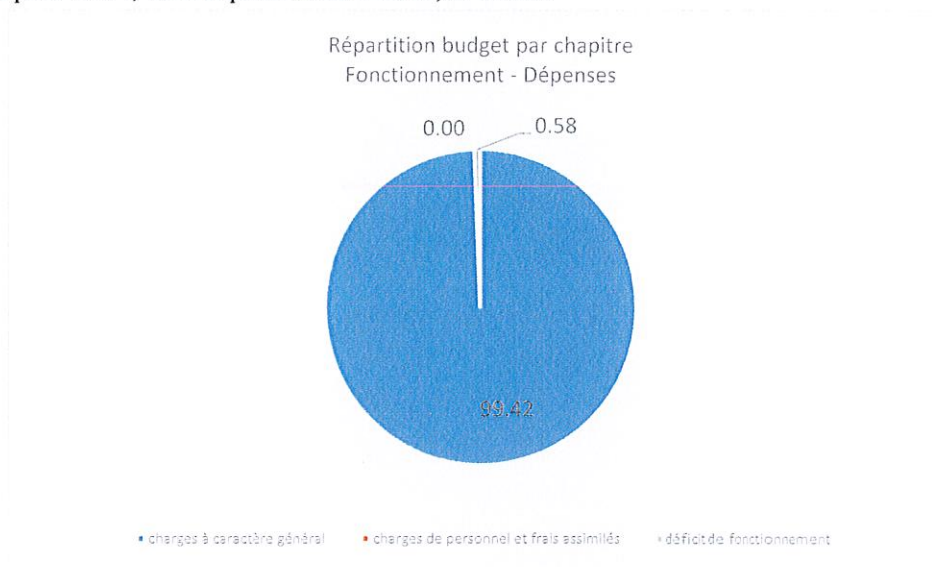
☞ Délibération n°2024-04-04-007 : vote unanime des membres.

⇒ Caisse des Ecoles – 2024 :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies et pour 2024, elles représentent 14.125,00 euros.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées et pour 2024, elles représentent 14.043,08 euros.



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	14.043,08 €	Recettes des services	0 €
Chapitre 011		Chapitre 70	
Dépenses de personnel	0 €	Impôts et taxes	0 €
Chapitre 012		Chapitre 73	
Autres dépenses de gestion courante	0 €	Dotations et participations	14.125,00 €
Chapitre 65		Chapitre 74	
Dépenses financières	0 €	Subvention Communale	0 €
Chapitre 66		Chapitre 74	
Dépenses exceptionnelles	0 €	Recettes en atténuation	0 €

Chapitre 67		Chapitre 013	
Autres dépenses	0 €		
Chapitre 68			
Déficit de fonctionnement	81,92 €	Excédent de fonctionnement	0 €
Total général	14.125,00 €	Total général	14.125,00 €

☞ Délibération n°2024-04-04-006 : vote unanime des membres.

B-Informations diverses

⇒ Travaux : Rapporteur Damien DAUTAN

1-La rénovation du bâtiment mairie va démarrer prochainement. Le calendrier fixé avec les entreprises à ce jour est le suivant : réfection des peintures semaine 23 (1 mois de travail environ) et changement des menuiseries semaines 23/24.

2-Cellule sanitaire : choix des coloris et matières : Extérieur Bambou RAL 7042, Intérieur Résine RAL 5018, Urinoirs 7042.

A venir : élagage des chênes rouges semaine 15, réalisation de la dalle pour accueillir la cellule sanitaire, démolition des butes de l'aire de jeux, la semence de la jachère fleurie est décalée au plus tôt semaine 16

⇒ Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ

1-Modification des statuts : transfert de la compétence « sensibilisation de la transition énergétique et écologique ».

→ Délibération n°2024-04-04-003 approuvée à l'unanimité des membres présents.

2-Casse sur réseau assainissement : le 27 mars 2024, les services Eau et Assainissement de la CA TLP ont signalé une casse sur le réseau dans le secteur de la rue du Balaïtous. Les équipes techniques ont été présentes sur l'intégralité du week-end de Pâques. A cette occasion, Monsieur le Maire suggère qu'un courrier soit adressé à Monsieur le Président et au service concerné pour les remercier de leur communication et du suivi du service public assuré aux administrés de la commune de Horgues.

⇒ Elections européennes du 09 juin 2024 : Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ

Heures d'ouverture du bureau : 8 heures ; fermeture du bureau : 18 heures.

Un planning va être réactualisé en fonction des disponibilités de chaque membre du conseil municipal pour assurer la tenue du bureau de vote.

⇒ Redevance Occupation du Domaine Public (RODP) : Rapporteur Nicole ESQUIRO

France Telecom : redevance calculée pour 2024 sur le patrimoine arrêté au 31 décembre 2023 : 883,18€. Délibération n°2024-04-04-001 votée à l'unanimité.

⇒ Ecole primaire « Ecole des rêves » : Rapporteur Céline BONIFACE

Madame Clara CONDÉ, décharge de direction de Monsieur Richard VARRIN jusqu'en décembre 2023, assure le remplacement de ce dernier jusque dans son poste de direction efficacement. Compte tenu de certains éléments rapportés, un courrier co-signé avec la déléguée des parents d'élèves a été adressée à Madame la Directrice de l'Inspection pour solliciter le maintien de Madame Clara CONDÉ dans ses fonctions jusqu'au retour définitif de Monsieur Richard VARRIN.

⇒ Urbanisme : Rapporteur Damien DAUTAN

Un point sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction est énoncé.

Un courrier avec accusé de réception a été adressé aux héritiers de Madame Alberte CARRERE épouse CAMES (succession en cours depuis 2011) pour les informer que les chutes d'ardoises émanant de leur toit d'habitation constituent une infraction à la sécurité publique pour les utilisateurs de la rue de l'agriculture.

⇒ Vie du village : Rapporteur Mikaël ETCHEVERRIA

=> **Fête locale 3 / 4 et 5 mai 2024 :**

Monsieur Mikaël ETCHEVERRIA énonce les animations nombreuses et variées, organisées sur l'ensemble du week-end. Cette année, l'accent est mis sur un intervilages Horgues/Salles-Adour/Momères/Saint-Martin (enfants le samedi et adultes le dimanche).

=>Manifestations :

→réalisées :

-vendredi 09 février : Assemblée Générale du HOFC

-samedi 10 février : W'Horgues Padel Tour organisé à la salle polyvalente et aux terrains de padel : annulé pour cause de conditions météorologiques défavorables et reporté au dimanche 07 avril

-samedi 02 mars : Loto organisé par l'APE à la salle polyvalente

-jeudi 07 mars : Marche nordique organisée par le CCAS de Horgues

-vendredi 08 mars : Carnaval de l'école des rêves de Horgues

-jeudi 14 mars : Randonnée raquettes organisée par le CCAS de Horgues

-samedi 16 mars : Saint-Patrick organisé par le comité des fêtes à la salle polyvalente

-samedi 23 mars : Loto organisé par Croche-Pieds à la salle polyvalente

-week-end du 30 mars : Tournoi du HOFC au stade Paul Mazoua/salle polyvalente de Horgues

-mardi 02, mercredi 03 et jeudi 04 avril : Marche de 30 minutes dans le cadre de la semaine olympique et paralympique

-jeudi 04 avril : Marche nordique organisée par le CCAS de Horgues

→à venir :

-vendredi 05 avril : projection d'un film pour les enfants, organisée par l'association « le cercle » à l'ancienne salle des fêtes

-dimanche 07 avril : W'Horgues Padel Tour dès 8h30 au Padel

-dimanche 07 avril : Décathl'Horg des familles de 14 heures à 17 heures « Terre de Jeux 2024 » (réfèrent Yannick Poriel) à la salle polyvalente

-samedi 13 avril : Association Courage Mathias à la salle polyvalente

-samedi 13 avril : foulées du Printemps organisées par le Run club 65 à la maison de l'école de foot

-vendredi 03, samedi 04 et dimanche 05 mai : fête locale organisé par le comité des fêtes

-mercredi 08 mai : cérémonie commémorative du 08 mai organisé par les anciens combattants

-jeudi 09 mai : 8^{ème} festival d'accordéon organisé par Accordéon passion à la salle polyvalente

-vendredi 07 juin : interentreprises Rugby organisé par le comité départemental du rugby

-samedi 08 juin : journée du souvenir organisé par le HOFC

-dimanche 09 juin : élections européennes de 8 heures à 18 heures

-dimanche 09 juin : spectacle danse et musique, organisé par Croche-pieds à la salle polyvalente

=>Correspondante de Presse :

Accueil de Madame Martine LABBÉ, nouvelle correspondante de presse pour le groupe La Dépêche/Nouvelle République.

=>Application Intramuros :

La communication a été distribuée auprès de la population. A ce jour, 5 signalements ont été reçus : nids de poules, coupure d'eau, tests.

Réunion à venir le mercredi 17 avril 2024 à 18 heures en mairie avec les associations pour présenter les possibilités offertes par cette application.

=>Projet de construction d'un ponton :

Le courrier du 31 août 2021 étant resté sans réponse, un mail a été adressée à la collaboratrice de Monsieur le Conseiller Départemental le 22 mars 2024 : devis à faire réaliser par une entreprise.

⇒ Ressources humaines : Rapporteur Damien DAUTAN

Nécessité de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité : CDD - 35 heures pour 12 mois, couvrant la période du 05 juin 2024 au 04 juin 2025.

→Délibération n°2024-04-04-019 approuvée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leurs présences et clôture la séance à 20h45.



Jean-Michel Ségneré		Nicole Esquiro	
Céline Boniface		Mikaël Etcheverria	
Damien Dautan		Macha Claverie	
Didier Collgon		Florent Dejardin	
Marie-Chantal Lonca		Louis Martin	
Nathalie Mengelle		Yannick Poriel	
Didier Séas		Stéphanie Seguin	